

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800****Séance du 06/02/2025****Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq

le : jeudi six février à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant : le 31/01/2025.

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PUIS Xavier, PENHOUËT Anthony, MARECHAL Aurélie, HUBRECHT Laetitia, LENEVEU Nicolas, RIN Kévin, NOUASSRIA Eva, MIEUSSET Sonia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure, GRAF Thomas.

ABSENTS : POLLET Elodie.

Madame NOUASSRIA Eva a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025 02 03 Acquisition d'un drapeau du souvenir

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un drapeau du souvenir pour les cérémonies commémoratives, ainsi que des accessoires.

Un devis est présenté par l'entreprise Mouret :

- Drapeau d'ornement et de défilé : 1025.60 € HT
- Cravate pour cérémonie : 101.25 € HT
- Cravate pour deuil : 50.62 € HT
- Housse de transport : 41.25 € HT
- Baudrier : 44.25€ HT
- Gants blancs : 27 € HT

Le total de cette acquisition est d'un montant de 1 289.97 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition du drapeau du souvenir ainsi que ses accessoires,
- **Autorise** M. le Maire à engager les dépenses y afférents.
- **Autorise** M. le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.**Au registre suivent les signatures.****Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.****La secrétaire, Eva NOUASSRIA**